

## édito

### Dévolution du patrimoine : extension

Une première vague de dévolution du patrimoine de l'Etat aux Collectivités Territoriales a concerné 65 monuments et sites. En Ile-de-France :

► Paris - Hôtel Renan-Scheffer, musée de la vie romantique ► Argenteuil - Allée couverte des Déserts ► Provins - partie de l'église St-Ayoul ► Brueil en Vexin - Allée mégalithique de la Cave aux fées

L'article 52 de la Loi de finance réforme le dispositif. Le Sénat y a porté une attention particulière et a fait plusieurs modifications portant notamment sur quatre points principaux :

- confier au ministre de la culture et de la communication, en charge des monuments historiques, non au représentant de l'Etat, le pouvoir de désigner la ou les collectivités bénéficiaires d'un transfert,
- empêcher le « dépeçage » du patrimoine monumental de l'Etat avec le transfert d'objets isolés ou de parties d'immeubles,
- permettre à l'Etat de s'opposer, pendant 20 ans, à la cession à un tiers de tout ou partie d'un immeuble transféré à une collectivité,
- clarifier le dispositif et de supprimer la possibilité pour l'Etat de résilier unilatéralement des conventions 10 ans après le transfert.

Nous reviendrons sur ces dispositions après leur adoption définitive par l'Assemblée Nationale

## Conseil de développement de la vie associative (CDVA)

Comme chaque année, vous trouverez ci-dessous l'instruction concernant les dossiers CDVA. Nous sommes à votre disposition pour compléter votre information et vous assister éventuellement dans la réalisation des dossiers. Les crédits du CDVA déconcentrés en Ile-de-France sont destinés à soutenir, par attribution de subventions, des plans de formation associatifs concernant des bénévoles franciliens.

### CDVA – Ile-de de-France »

#### APPEL à PROJETS 2010 « FORMATION DES BENEVOLES »

### Associations non-éligibles

Les associations dites « para-administratives » ou « para-municipales » sont exclues de ce dispositif : sont considérées comme telles, notamment, les associations dont les ressources budgétaires non-affectées à des conventions de gestion de services sont constituées pour l'essentiel de fonds publics (dans une proportion atteignant ou dépassant 75 % du total des ressources de l'association) - et dont le conseil d'administration est composé majoritairement de représentants des élus locaux ou d'une administration. Le financement « CDVA » ne concerne pas les associations sportives, qui peuvent solliciter le CNDS pour la formation de leurs bénévoles.

### Associations éligibles

Les associations sollicitant une subvention doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci et avoir une gestion transparente. Elles doivent respecter la liberté de conscience.

### Formations éligibles

Sont éligibles au financement par le « CDVA Ile-de-France » les actions de formation initiées, pilotées, réalisées et gérées financièrement par des associations locales, départementales ou régionales ayant leur siège en Ile-de-France. Seuls les bénévoles d'Ile-de-France participant à ces formations sont pris en compte par le « CDVA Ile-de-France ».

### RETOUR DES DOSSIERS

au plus tard le vendredi 26 février 2010

à la DRDJS de Paris – Ile-de-France - Secrétariat du CDVA – IdF

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - à l'attention de Caroline Davin – Pièce 806

Documents téléchargeables sur [www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr)

## DEJEUNER - DEBAT

Les Amis de Musées d'Ile-de-France vous proposent de participer à un déjeuner-débat :

### La gratuité a-t-elle changé la fréquentation et l'organisation des musées ?

Jeu

Jeu



**Madame Danielle Pourtaud, Adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine et des musées sera à cette occasion notre invitée.**

Elle nous présentera notamment les leçons tirées par la Ville de la mise en place de la gratuité dans la totalité des musées dont elle a la charge.

**Pour vous inscrire :**

Mèl : [ffsamidf@orange.fr](mailto:ffsamidf@orange.fr) – courrier : c/o Territoires et Cinéma 63 rue Daguerre 75014 Paris

La connaissance que chaque membre de la COFACRIF a des autres associations partenaires est souvent incomplète et imprécise. Pour remédier à cela, nous publierons dans chacun des numéros à venir de « La Lettre » une note sur les membres de notre coordination. Dans ce numéro, brève présentation d'A Cœur Joie, de Territoires et Cinéma et du Groupement Régional des Sociétés d'Amis de Musées. Dans le prochain : la Ligue de l'Enseignement, les Ciné-Clubs, la Confédération Musicale d'Ile-de-France.

## Territoires et Cinéma

Qu'est-ce que Territoires et Cinéma ?

Association d'élus territoriaux, de professionnels du cinéma et de responsables associatifs présidée par Bernard Derosier, Député et Président du Conseil Général du Nord, Territoires et Cinéma, s'efforce de répondre aux défis d'aujourd'hui.



Pour cela Territoires et Cinéma tient à affirmer son attachement :

- à la diversité du cinéma et au maintien d'un cinéma indépendant garant de cette diversité, de la production à l'exploitation à la salle de cinéma comme lieu irremplaçable de rencontre au principe de l'exception culturelle qui permet de ne pas traiter le cinéma comme une simple marchandise mais comme l'expression de cultures ;
- à la réglementation qui protège le cinéma et au système de financement par la redistribution sous formes d'aides automatiques et sélectives d'une part des revenus de l'exploitation ;
- au principe de libre administration des collectivités et à la possibilité pour elles de développer des politiques de soutien au cinéma : production, diffusion, exploitation ;

**Territoires et Cinéma se donne pour objectifs :**

- de favoriser le dialogue entre les élus et les professionnels du cinéma afin d'aboutir notamment à une meilleure cohérence des aides
- de favoriser l'information des élus par l'organisation de colloques ou des rencontres plus personnalisées
- d'être un partenaire du C.N.C., des associations d'élus, des organisations professionnelles du cinéma, des associations culturelles...

**Dès aujourd'hui, des thèmes de réflexion apparaissent comme prioritaires :**

- la complémentarité des interventions des collectivités entre elles et avec l'État
- le rôle des collectivités dans la "formation à l'image" du jeune public, notamment à travers leurs compétences dans le domaine de l'éducation
- les conséquences de l'arrivée du numérique dans le cinéma
- la place du cinéma dans le développement économique, la politique de la ville, l'animation des zones rurales...
- la prise en compte et le soutien à apporter aux projets des réseaux de salles, tant régionaux que départementaux.

## Sociétés d'Amis de Musées en Ile de France

Le Groupement Régional IDF s'est constitué sur la base des positions défendues par la FFSAM quant à la place citoyenne des Musées et des Amis, en particulier sur :

**Le bénévolat, le monde amateur, la citoyenneté active.**

Résolution CA du 9-06-2008 : " le Conseil demande que la réforme du Ministère soit l'occasion de mieux associer le monde associatif à une réelle politique publique d'éducation populaire et artistique autour des musées et ce pour tous les publics, notamment adultes".

**Le rôle sociétal des associations, lien social, nouveaux publics**

Résolution CA du 9-06-2008: "le Conseil demande que les indicateurs de la LOLF Culture 2009 intègrent la médiation culturelle et l'immense travail bénévole des associations en matière éducative comme en matière de lien social.

**Le refus de confondre Culture et distraction ou loisirs**

Position du CA publiée en février 2007 : " on s'inquiétait récemment du risque de « sous culture de divertissement », c'est bien le risque des musées rangés dans la catégorie des biens immatériels et non des fondamentaux de notre culture démocratique.

**Le rôle éducatif des associations à tout âge de la vie.**

Ce qui réunit nos membres dans les Associations d'Amis c'est le plaisir d'apprendre, de découvrir et encore plus de partager, faire connaître et découvrir le patrimoine de nos musées. C'est l'essence de notre engagement bénévole.



Sur ces bases et dans le contexte actuel marqué par une profonde réforme de l'administration française et par l'importance toujours plus grande prise par les Collectivités Territoriales dans la gestion et la programmation de nos musées, il est indispensable qu'existe en Ile-de-France un groupement régional représentatif.

Représentatif tout d'abord vis à vis de la DRAC. En effet, si la réforme administrative entraîne la disparition d'une Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en revanche la DRAC voit conforter son influence. Mais représentatif également vis à vis du Conseil Régional, puisque la refonte des Collectivités Territoriales renforcera le rôle de l'échelon régional, d'autant plus que le devenir de l'Ile-de-France demeure incertain puisqu'on ne connaît pas encore les limites de Paris Métropole.

Face à cette situation le Groupement dispose de quelques atouts : la réalité de son implantation sur tout le territoire d'Ile-de-France, le nombre (et bien sûr la qualité !) de ses adhérents, le volume des activités des diverses Sociétés d'Amis. Il dispose en outre d'une capacité de développement non négligeable puisque nous devons encore fédérer de nombreuses associations d'Amis.

# nouvelles des adhérents



**A Cœur Joie est une association musicale qui a vu le jour après la seconde guerre mondiale de l'inspiration et de la volonté de César Geoffroy chef de chœur et compositeur de musique de développer une action culturelle par le chant choral.**

**Cette association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique depuis le 18 juillet 1979, rassemble maintenant en France près de 600 chorales et 15.000 choristes de tous âges. Elle est aussi présente dans les pays de la francophonie : Belgique, Suisse, Canada, Liban, Afrique (Maroc, Togo, Congo, Mali...etc). Elle a participé à la fondation d'Europa Cantat, de la Fédération Internationale de Musique Chorale. Elle a tissé des liens forts avec les Chorales Franco-Allemandes outre Rhin et avec Sing for Pleasure en Grande Bretagne.**

**Ses principes fondateurs reposent sur :**

- l'ouverture pour tous à toutes les formes d'art et notamment à la musique par le chant choral,
- l'éducation par la découverte de valeurs et la convivialité des rencontres,
- l'échange et le partage d'expériences.

**Son action dans le monde choral est reconnue pour la qualité des stages de formation à la Direction de chœur d'enfants ou d'adultes qu'elle anime régulièrement sur le territoire national. Initiation à la technique vocale, acquisition du geste efficace de direction, découverte de répertoire, analyse d'une partition, spécialisation à la pédagogie pour chœurs d'enfants ou de jeunes en sont les thèmes récurrents.**

**Elle est aussi appréciée pour ses rencontres, semaines chantantes, ateliers thématiques, Master classes et rassemblements : Festimôm pour les enfants, Automnales, Chorijazz, Cantilies, et surtout les **Choralies de Vaison la Romaine** qui rassemblent tous les trois ans pour dix jours 5.000 choristes de l'Europe entière, du Canada, de l'Afrique pour quelque 40 ateliers de découverte ou de perfectionnement de tous types de musique et près de 130 concerts.**



**L'association est structurée en régions. La région administrative Ile-de-France regroupe :**



**98 chorales pour 3.600 choristes en 5 fédérations départementales : Paris Centre, Paris Nord Val d'Oise, Paris Sud Essonne, Paris Ouest Yvelines, Paris Est. Chacune de ces fédérations départementales organise des ateliers de découverte de répertoire qui débouchent sur des concerts, des stages de technique vocale avec des formateurs et intervenants de grande qualité. Ils viennent conforter le travail habituel des chorales.**

**La Confédération d'Ile de France s'occupe au plan régional de la formation des chefs de chœurs et également des rassemblements plus importants ; par exemple celui de 400 choristes avec l'orchestre Philharmonique de Lille dans les Jardins du Sénat pour l'an 2000 à l'occasion de la Fête des Fédérations, ou ceux organisés dans des lieux chargés d'histoire pour la Fête du patrimoine (Vaux le Vicomte, Villarceaux, Chamarande, Fondation de Coubertin, Théméricourt..) ou encore celui qui l'an prochain dans Paris réunira 400 jeunes de 8 à 15 ans pour un concert en espace.**

**Elle vise aussi à faciliter l'accès à la culture musicale pour ceux qui y voient un moyen d'intégration ou de socialisation pour une meilleure vie de tous les jours. C'est ainsi qu'elle prépare pour le 28 mars prochain un grand concert au Théâtre André Malraux de Rueil qui rassemblera 150 choristes handicapés et 150 choristes valides en un programme chanté en commun dans le cadre de l'association Cœurs en Chœurs c en 2006 par A Cœur Joie avec des associations d'handicapés (Handivoix, Adep, Unapei, Turbulences, Val Haüy, Unafam). Ce concert sera précédé par plusieurs journées de répétitions communes et de moment convivialité et d'échanges d'expériences et de compétences.**

**Ces valeurs de compréhension, d'accueil, de partage mises en avant pour une vie meilleure grâce au chant seront reprises en 2010 lors de manifestations artistiques d'importance à Barcelone en Catalogne et en Roumanie sous l'égide de Cœurs en Chœurs.**



Le CESR a confié à M.Guy Atlan au nom de la Commission Culture ce très intéressant rapport dont vous trouverez l'intégralité sur le site [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)

Pour vous mettre en appétit, nous publions ci-après quelques extraits de l'avis voté par la Commission :

### Article 1 : de l'intérêt des « lieux intermédiaires »

Le CESR porte un vif intérêt aux initiatives prises par les artistes et groupes d'artistes de faire naître, à côté des formes traditionnelles d'animation du spectacle vivant, qu'elles appartiennent à la sphère publique ou privée, une offre culturelle alternative et différente, directement articulée avec le territoire et ses populations. Les termes de "lieux intermédiaires" ou "nouveaux territoires de l'art" que propose l'Institut des Villes sont souvent retenus pour désigner ces lieux où s'expérimentent des formes de développement culturel.

Il note enfin que le positionnement retenu par les professionnels pour le fonctionnement de ces structures, a débouché sur des règles articulées autour de trois axes principaux :

- 1) une multidisciplinarité dans les pratiques,
- 2) une élaboration de projets en étroite liaison avec les publics et souvent avec différentes formes d'organisations culturelles et éducatives des territoires sur lesquels elles s'implantent,
- 3) des formes de gestion essentiellement associatives, s'inspirant des principes de l'économie sociale et solidaire.

**Article 2 : pour la continuité de l'engagement de la Région dans le soutien au spectacle vivant** (théâtre, danse, musique dans ses différentes formes, arts du cirque et de la rue, conte, marionnettes...)

Le CESR apprécie l'engagement de plus en plus affirmé de la Région dans le secteur du spectacle vivant, à côté des soutiens plus anciens, en direction de la lecture et du cinéma notamment. Même si cet engagement n'est pas inscrit dans l'ordre des compétences régionales, le CESR partage l'analyse selon laquelle les actions vers une meilleure cohésion sociale supposent que des volets touchant à la culture accompagnent nécessairement tous les autres modes d'intervention régionaux, dont ceux touchant à l'économie, l'éducation et l'environnement et qui sont dans ses compétences légales.

**Article 3 : pour une meilleure connaissance du spectacle vivant**

Le CESR souhaite qu'une meilleure connaissance de l'ensemble du secteur du spectacle vivant soit plus facilement accessible ; connaissance qui devrait s'étendre à toutes les parties le constituant, soient les secteurs privé et public et les manifestations de diverses natures s'y rattachant (festivals, spectacles de rue, animations publiques, salles de répétition publiques ou non ...).

**Article 4 : pour une aide à la professionnalisation du spectacle vivant**

Le CESR observe le développement, dans le secteur du spectacle vivant, de différentes formes de professionnalisation dont la création de micro-entreprises appartenant ou non au secteur public. Les lieux intermédiaires référencés dans le rapport appartiennent à ces formes entrepreneuriales.

Compte tenu de cette situation, le CESR estime souhaitable l'accompagnement, à l'échelon régional, des candidats à ces expériences économiques ou gestionnaires de celles-ci, pour les préparer ou les aider à la fonction d'entrepreneur dans ses différentes variantes (responsabilité économique et sociale, forme et durée des contrats ...), en étroite liaison avec les structures ou fédérations dont ils se réclament, et où seraient dispensés conseils et guidages éventuels pour les amener à mieux affronter les différents écueils.

Le Centre de ressources qu'assume ARCAD I aujourd'hui devrait être conforté dans ces missions.

**Article 5 : pour le soutien et l'incitation à l'adoption des diverses "méthodes" mises en œuvre dans les lieux intermédiaires**

Dans les conduites des expériences artistiques menées dans les "lieux intermédiaires", la recherche de proximité des artistes et des publics et l'élaboration des projets a conduit à développer divers modes pour asseoir cette liaison.



Soirée d'INAUGURATION  
le mercredi 09/09/09  
dès 18h00!  
Espace performances, concerts...

